

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9415**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur de ligne - production de boissons

Nouvel intitulé : Conducteur(trice) de ligne du secteur alimentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Branche professionnelle des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3247 - Activités de production des eaux embouteillées et boissons rafraîchissantes sans alcool et de bière

Code(s) NSF :

221u Conduite d'installations des industries agro-alimentaires et de machines de conditionnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur de lignes fait partie des personnels de production ou de conditionnement de l'usine. Il conduit une ou plusieurs lignes de fabrication composée, selon le process, d'une ou plusieurs machines de fabrication mécanisées, semi-automatisées, en respectant les enjeux de productivité, hygiène, qualité et sécurité des biens et des personnes qu'il coordonne sur la ou les lignes de fabrication.

Les activités visées sont les suivantes :

- Régulation de la ligne; préparation, démarrage et approvisionnement
- Réalisation des activités de production
- Réalisation des activités de maintenance de premier niveau
- Relais des informations
- Animation, coordination des opérateurs et transmission des savoir-faire

Les capacités attestées sont :

- Produit process : identifier les matières et consommables nécessaires et veiller à l'approvisionnement régulier de sa ligne; procéder à la mise en service de sa ligne; contrôler; ajuster; utiliser les additifs et auxiliaires lors de la fabrication ou de la transformation; effectuer les changements de format.

- Outils, installation : assurer la conduite des différentes machines de la ligne; détecter les dysfonctionnements; réaliser les opérations de première maintenance; réaliser des opérations simples d'arrêt et de démontage des pièces apparentes des machines; identifier les causes d'une panne; mettre en œuvre des mesures correctives; réaliser des réglages.

- Qualité, sécurité, hygiène : appliquer et faire appliquer par les opérateurs les procédures d'hygiène, qualité, sécurité; respecter et faire respecter les instructions et procédures de qualité, d'hygiène et de sécurité.

- Communication : repérer et diffuser les informations utiles aux opérateurs; transmettre des informations normalisées écrites et orales au bon interlocuteur et dans un langage adapté; décomposer les activités de conduite et expliquer les gestes, les points de contrôle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries agro-alimentaires

conducteur de ligne, pilote de ligne

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque domaine de compétences est acquis de façon indépendante.

Après formation

La certification s'appuie sur 3 composantes :

- L'évaluation par le tuteur en entreprise, à l'aide d'une grille d'observation,
- L'évaluation par le formateur, à l'aide d'un test de connaissances informatisé et d'un livret de description de l'activité,
- L'évaluation par le jury (professionnel évaluateur), sur la base de la présentation orale d'un projet réalisé par le candidat, puis d'un entretien du candidat avec le jury du CQP.

Validation des acquis de l'expérience

Le dossier préalable de la demande de VAE inclut un test de connaissances informatisé.

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- un dossier déclaratif de VAE rempli par le candidat, éventuellement accompagné de documents techniques,
- et une présentation orale, suivie d'un entretien avec le jury (2 professionnels évaluateurs) du CQP

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de deux instances : • un professionnel évaluateur par session de formation, désigné par la CPNEF, assure l'évaluation finale sur site • un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de la synthèse des évaluations tuteur, formateur, professionnel évaluateur
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de deux instances : • un professionnel évaluateur par session de formation, désigné par la CPNEF, assure l'évaluation finale sur site • un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de la synthèse des évaluations tuteur, formateur, professionnel évaluateur
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé de deux instances : • deux professionnels évaluateurs par session de VAE, désignés par la CPNEF, assurent l'évaluation finale sur dossier et entretien un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de l'avis des professionnels évaluateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Une équivalence totale est instituée avec le CQP Conducteur de ligne des Industries Alimentaires Texte réglementaire : Accord du 20 juin 2007 relatif à la reconnaissance des CQP IA dans diverses Branches des Industries Alimentaires.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Conducteur de ligne - production de boissons avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Ce CQP est délivré en moyenne à 2 titulaires par an

Autres sources d'information :

Site CPNEF : www.cpnef.info Site AGEFAFORIA : www.agefaforia.info

Lieu(x) de certification :

CPNEF de la branche professionnelle des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières c/o CSEM - 37 rue des Mathurins - 75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Au choix des entreprises

Historique de la certification :

Création par la CPNEF le 15/03/2007

Annexe relative au positionnement de 5 CQP signée le 3/07/07 (conducteur de machines, responsable d'équipe, agent de maintenance, technicien de maintenance, conducteur de ligne)

Il n'y a pas eu de changement de libellé du CQP, ni de l'autorité délivrant ce CQP.

Certification suivante : Conducteur(trice) de ligne du secteur alimentaire